

LETTRE D'INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES

Le **vendredi 05 mai prochain**, le Lycée Duplessis-Mornay participera à la 20^{ème} édition de **LA COURSE CONTRE LA FAIM**, organisée par l'association Action contre la Faim.

Cette année encore, **plus de 1300 établissements scolaires**, en France et à l'étranger, participeront à ce projet unique et plus de **280 000 jeunes** vont courir pour venir en aide aux populations les plus démunies.

75 % de la collecte nette nous permettra de poursuivre et intensifier nos programmes au profit des populations les plus vulnérables, notamment en **Éthiopie**, où environ 10 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire.

→ Un projet citoyen, solidaire et sportif qui se déroule en 4 temps :

1

Mars 2017 : la sensibilisation et la recherche de parrain

Pour sensibiliser les jeunes aux difficultés alimentaires dans le monde, le film réalisé par ACF sur l'Éthiopie est diffusé dans chaque classe. Ensuite, chacun part à la recherche de parrains qui promettent un don par nombre de tour parcouru le jour de la course (0,50 cts, 1€, 2€, 3€...).

2

05 mai 2017 : la course

Les élèves prennent le départ de la Course. Cette Course contre la Faim n'est pas une compétition. Chaque élève fait de son mieux et court ou marche à son rythme. Des élèves se chargent de comptabiliser le nombre de tours effectués et de compléter les passeports solidaires.

3

Après la course

L'élève collecte les dons promis auprès de ses parrains.

4

L'élève rapporte les dons à l'infirmière du lycée

C'est ensuite l'établissement qui se charge de reverser la somme globale au siège d'Action contre la Faim. Une fois les dons enregistrés, Action contre la Faim envoie directement aux parrains un reçu fiscal pour tout don supérieur ou égal à 8 euros. Le reçu fiscal permet de bénéficier d'une réduction d'impôts correspondant à 75% du montant versé, dans la limite de 530 €*.

* Plafond sur les revenus 2016 à déclarer en 2017. Le plafond des revenus 2017 sera connu en début d'année 2017.



Note importante :

- Les parrains établissent un chèque à l'ordre d'**Action contre la Faim**. Nous nous permettons d'insister sur le fait que **chaque parrain établit un chèque, même pour une petite somme, directement à l'ordre d'Action contre la Faim** pour faciliter l'émission d'un reçu fiscal¹. Merci de ne rien inscrire au dos de vos chèques.
- **Si vous devez faire un chèque global** regroupant les dons de plusieurs parrains, merci de ne rien inscrire au dos de vos chèques, il suffit d'agrafer à votre chèque la liste des donateurs (si possible non manuscrite) avec leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale) et le montant du don de chacun. Toutefois, si ces parrains ne sont pas rattachés fiscalement en France, ils ne recevront pas de reçu fiscal.



N'hésitez pas à nous contacter pour toute autre question au **06.86.62.96.67** (infirmier) ou par mail à mmbow@actioncontrelafaim.org.

POUR QUE CETTE COURSE SOIT UN REEL SUCCES, VOUS POUVEZ NOUS AIDER :

- en autorisant votre enfant à participer à ce grand projet de solidarité,
- en aidant et en encourageant votre enfant dans sa recherche de parrains.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ce projet et comptons sur votre soutien !

¹ Action contre la Faim envoie directement aux donateurs un reçu fiscal pour tout don supérieur ou égal à 8 €, donnant droit à 75 % de déduction fiscale du montant du don dans la limite de 530 €. Ainsi un don de 28 € ne coûtera réellement que 7 €.